

## **Suivi des recommandations des experts de la Commission AEQES**

### **Départements de Langues et littératures germaniques et de Langues et littératures romanes**

La procédure d'évaluation Aeques a permis aux membres des départements de langues et littératures germaniques (LLG) et de langues et littératures romanes (LLR) de dégager plusieurs axes stratégiques en vue de l'amélioration et de la consolidation du programme d'études. Sur base du Rapport final de synthèse (RFS) du comité des experts, ils ont identifié cinq axes stratégiques :

#### **Axe 1 : Développement d'un nouveau système d'encadrement des TFC**

En réponse à l'une des recommandations des experts (RFS, chap. 1, p. 6, § 8), le système de tirage au sort des matières (linguistique, langue des signes, édition de textes, littérature moderne, littérature contemporaine, littérature belge) pratiqué jusqu'alors par le département LLR, afin d'équilibrer les tâches d'encadrement des promoteurs (académiques et scientifiques définitifs), est remplacé, depuis l'année académique 2014-2015, par un système fondé sur les préférences des étudiants, permettant d'attribuer à ces derniers une matière de leur choix sans déséquilibrer pour autant la répartition des tâches entre promoteurs. D'autres modifications, plus ponctuelles, ont été apportées au dispositif afin de faire du travail de fin de cycle une épreuve plus homogène.

#### **Axe 2 : Modifications du programme de Langues et littératures françaises et Romanes : constitution d'un programme de cours à option (y compris séminaires de préparation à la recherche)**

La modification de programme envisagée vise à la création de cours à option en Bac II et III ; il s'agit d'offrir des cours (nouveaux ou existants) en relation directe avec les matières de spécialité du département (langue des signes, littérature contemporaine, linguistique générale, didactique du français, etc.), sans toucher pour autant à la plupart des enseignements de spécialité dispensés, ni à la plupart des formations complémentaires. En fait, certains cours aujourd'hui obligatoires passeraient au statut de cours à option ; d'autres cours (à créer ou existants) seraient également proposés sous cette forme optionnelle.

Il s'agit, par cette action, de répondre à une possibilité offerte par le nouveau décret « Paysage » (la création de parcours d'études individualisés) tout en conservant certains points forts de notre programme actuel (RFS, chap. 1, p. 4, § 2). Il s'agit aussi, lors de cette réforme, d'inclure dans la discussion, de façon

plus concertée qu'auparavant, tant les étudiants que les chercheurs du département. Enfin, le souhait du département est d'offrir à ces derniers, dans le cadre des cours à option, des lieux où ils pourraient intervenir plus aisément et aborder leurs questions de recherche avec nos étudiants (RFS, chap 2, p. 8, § 2).

### **Axe 3 : Développement d'un nouveau profil d'études**

En développant cet axe, les départements LLG et LLR veulent non seulement répondre aux exigences du décret paysage qui prévoit l'élaboration d'un profil d'enseignement sur base d'un référentiel de compétences, mais aussi s'investir davantage dans la promotion et la description plus précise du programme d'études en termes d'acquisition de compétences spécifiques et transversales (cf. RFS, § 7.2, point 6). Comme le profil d'enseignement doit être accessible au début de l'année académique 2014-2015, les départements ont donné une haute priorité au développement d'un premier profil d'enseignement sur base du référentiel de compétences rédigé par le Collège interuniversitaire des Doyens. Afin d'épurer ce profil, les départements envisagent une consultation de ses anciens. Ils se pencheront aussi sur le développement d'une stratégie d'évaluation concernant les acquis transversaux identifiés dans le profil d'études.

### **Axe 4 : L'internationalisation de l'offre de l'enseignement à Namur**

Comme indiqué dans le rapport d'auto-évaluation (§ 7.1.3, le point sur l'internationalisation), le département LLG devrait essayer d'équilibrer le succès du programme Erasmus en termes de mobilité OUT de ces étudiants avec un éventail d'offres augmenté au niveau de la mobilité des enseignants et de l'accueil des étudiants IN en langues germaniques. Afin de réaliser ce que la commission d'experts appelle une « internationalisation at home » surtout pour les étudiants en BAC 2 et les étudiants en BAC 3 (c.-à-d. ceux qui restent à Namur au lieu d'effectuer un séjour Erasmus), le département LLG s'investira dans l'exploitation plus systématique des accords Erasmus et des partenariats au niveau de la recherche.

### **Axe 5 : Ouverture vers le monde extérieur**

Même si l'offre culturelle namuroise n'est pas comparable à l'offre culturelle proposée dans des villes plus grandes comme Bruxelles et Liège, la remarque de la commission d'experts visant une coopération plus dense avec les partenaires culturels de la ville de Namur est très pertinente. Tout en s'inscrivant dans la volonté de l'UNamur de renforcer sa coopération avec la ville et la province de Namur et de s'ouvrir vers le monde extérieur, les départements LLG et LLR de la

Faculté de Philosophie & Lettres tenteront d'exploiter davantage les possibilités de coopération avec les acteurs culturels namurois, wallons et autres.

La décision de privilégier les trois axes mentionnés ci-dessus n'exclut pas que d'autres initiatives soient prises dans un avenir proche. Les départements concernés ont l'intention de développer plus de synergies entre eux, de renforcer la coopération avec la bibliothèque, et de continuer à réfléchir à l'organisation de cours de mise à niveau pour les langues étrangères ainsi qu'au renforcement de l'offre « anglais troisième langue ».

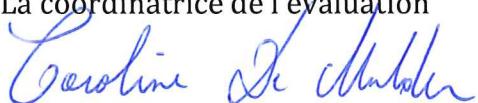
Le Recteur



Le Doyen



La coordinatrice de l'évaluation



**AXE 1 : Développement d'un nouveau système d'encadrement des TFC (LLR)**

Recommendations/ Forces	Description actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré réalisation	Résultats attendus	Conditions de réalisation
<i>RFs, Ch. 1, p. 6, § 8 « Les travaux de fin de cycle sont suivis avec beaucoup d'attention par les enseignants ; de ce fait, les responsables des programmes sont soucieux de la répartition équitable des tâches. Ils ont dès lors établi dans le programme de romanes, dans lequel le nombre d'étudiants est important, un système d'attribution des matières en fonction de cet objectif : les étudiants ne choisissent pas le thème de leur travail, mais il leur est attribué par tirage au sort. Ce système soulève toutefois des problèmes dans la mesure où il ne permet pas aux étudiants de s'investir dans ce travail en fonction de leurs capacités et de leurs intérêts. L'échange de matières auquel il est parfois procédé n'est pas</i>	<i>Enquête sur le TFC menée auprès des étudiants de Bac III (2013-2014) pour identifier les points forts et les difficultés du système en place et y remédier en 2014-2015.</i>	***	<i>L'équipe de l'UDCL (M. Monballin, A. Collard) et le directeur du département</i>	<i>Réalisé de mai-juin 2014)</i>	<i>Meilleure identification des points forts et inconvenients du système en place.</i>	<i>Participation massive des étudiants à l'évaluation (en partie rencontrée).</i>

<p><i>toujours possible.</i></p> <p><b>Recommandation :</b> comité recommande de renoncer au tirage au sort et de mettre au point un autre système de répartition qui tienne compte des préférences des étudiants, tout en conservant l'objectif de la répartition équitable des tâches pour les enseignants.</p>	<p>Le département répartit ensuite les étudiants dans les différentes matières en tenant compte, si possible, de leur premier choix, sinon des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> choix.</p> <p>La répartition équitable des tâches entre les promoteurs est ainsi maintenue, tout en permettant davantage aux étudiants de choisir leur matière de prédilection.</p>	<p>concernées par l'évaluation globale).</p> <p>Sans objet.</p> <p>Moins de disparité entre les évaluations des TFC selon les promoteurs.</p> <p>En cours de réalisation (changement du système mis en place en 2014-2015).</p> <p>Les professeurs et scientifiques définitifs, chargés d'enseignement, du département (décision prise suite à une réunion collégiale tenue en août 2014).</p>
---	---	--

**AXE 2 – Modifications du programme de Langues et littératures françaises et Romanes : constitution d'un programme de cours à option (y compris séminaires de préparation à la recherche)**

Recommandations/ Forces	Description des actions	Degré priorité	Responsable(s)	Degré réalisation/ Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
<i>RFS, Chap. I, p. 4, § 2</i> <i>Cette formation disciplinaire et générale large constitue une excellente base pour la poursuite des études en master qui, vu les habilitations de l'UNamur, doivent se faire ailleurs. Elle peut être complétée, hors programme, par des formations complémentaires libres, qui remplissent une fonction d'interdisciplinarité analogue à celles des mineures qu'offrent d'autres universités, mais qui laissent une place plus large à la formation de base par leur statut de module supplémentaire.</i>	La modification de programme envisagée vise à la création de cours à option en Bac II et III ; il s'agit d'offrir des cours (nouveaux ou existants) en relation directe avec les matières de spécialité du département (langue des signes, littérature contemporaine, linguistique générale, didactique du français, etc.), sans toucher pour autant la plupart des enseignements de spécialité dispensés, ni la plupart des formations	**	Professeurs et scientifiques définitifs chargés d'enseignement du département	Le nouveau programme devrait être opérationnel 2015-2016 (2016-2017 au plus tard). Actuellement, le département est engagé dans une série de consultations (aujourd'hui, auprès des chercheurs du département, auprès de collègues d'autres départements) en vue de constituer la liste des cours à option qui seront proposés aux étudiants.	Tout maintenant une offre de cours de spécialité importante, qui caractérise notre département au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce changement veut offrir à tous nos étudiants un plus grand choix de matières de spécialité, afin de préparer au mieux leurs choix de TFC (en 3 <sup>e</sup> année) et de Master.	Acceptation des modifications proposées par les autorités de l'UNamur.

complémentaires. En fait, certains cours aujourd’hui obligatoires passerait au statut de cours à option ; d’autres cours (à créer ou existants) seraient également proposés sous cette forme optionnelle.	RFS, Chap. 2, p. 8, § 2 <i>Les chercheurs qui n’ont pas de charge d’enseignement et les doctorants ne sont pas systématiquement associés aux activités pédagogiques. Recommandation : Le comité recommande d’associer, dans les limites prévues par les règlements y relatifs, les chercheurs de manière systématique aux activités pédagogiques, par exemple au suivi des travaux de fin de cycle et autres travaux et exercices. Leur participation peut non seulement alléger la charge</i>	** Les chercheurs seront impliqués à deux titres dans la réforme du programme en cours : ils seront d’abord consultés ; ils seront ensuite conviés, en fonction de leurs statuts respectifs et dans le respect des règlements y relatifs, à participer aux enseignements de 2 <sup>e</sup> et, surtout, de 3 <sup>e</sup> années.	Professeurs et scientifiques définitifs chargés d’enseignement du département La création de cours à option, de séminaires de préparation à la recherche, dans les domaines de spécialité reconnus du département doit permettre une meilleure insertion des chercheurs dans les tâches d’enseignement du département.

<i>des personnels titulaires, mais elle est également favorable au développement des compétences communicatives des chercheurs, en particulier des doctorants.</i>		
--	--	--

#### AXE 3 : Développement d'un nouveau profil d'études

Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation/ Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
<b>RFS, Ch. 1, p. 4, § 7</b>	Adaptation du « profil d'enseignement » du département de nouveau référentiel de compétences qui mettrait plus l'accent sur les acquis de l'apprentissage. Au terme de ce double chantier, la spécificité des programmes et surtout leur richesse pour ce qui est des compétences intellectuelles	***	Directeurs des départements	2014-2015	Nouveau profil d'enseignement (première version imposée par le « décret paysage »)	Avancement du Collège interuniversitaire des Doyens qui est tenu à définir un référentiel de compétence pour l'ensemble de la FWB.

<p>transversales pourront être mises en évidence. Cela permettra de traiter de la question de l'employabilité, qui reste implicite en ce moment, vu que ces compétences s'acquièrent dès le bachelier et constituent l'atout principal des diplômes pour trouver un travail dans le secteur des services qui est un employeur important.</p> <p>Recommandation : Les experts recommandent de lancer ce chantier et de définir en même temps une stratégie pour l'évaluation des compétences qui permette de faire apparaître ces acquis transversaux. »</p>	<p>Consultation de nos anciens étudiants (jeunes diplômés et anciens avec plusieurs années d'expérience professionnelle)</p> <p>Développement d'une stratégie d'évaluation concernant les acquis transversaux</p>	<p>**</p> <p>***</p>	<p>Directeur des départements</p> <p>Professeurs des départements</p>	<p>2015-2016</p> <p>2016-2017</p>	<p>Liste (améliorée) des acquis transversaux</p>	<p>Disponibilité de nos anciens + volonté de nos anciens de participer de façon active aux discussions</p>
---	---	----------------------	---	-----------------------------------	--	--

#### AXE 4 : Internationalisation de l'offre de l'enseignement (LLG)

Recommendations / Forces actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation/ Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
RFS, Ch. 3, p. 10, § 4					

« Recommandation : Comme la plupart des étudiants en langues germaniques partent, il est nécessaire de mettre en place un programme pour un nombre réduit d'étudiants qui ne partent pas ; le comité demande que les responsables veillent à la qualité et à l'intérêt des ces programmes et que la dimension internationale y soit, dans la mesure du possible, intégrée sous forme d'internationalisation at home. »	*  Exploitation des accords Erasmus et des partenariats au niveau de la recherche  y soit, dans la mesure du possible, intégrée sous forme d'internationalisation at home. »	Professeurs	2016-2017
	Plus grande intégration des enseignements offerts par les collègues visiteurs dans le cursus (surtout en BAC 2 et en BAC 3)		
	Soutien financier et logistique de la part de l'UNamur	Disponibilité des collègues étrangers  Soutien financier de la part de la Commission européenne (programme Erasmus)	

### RFS, CH. 3, p. 11, § 3

« Recommandation : Le comité invite les responsables et les enseignants à explorer plus systématiquement les possibilités offertes par les programmes de mobilité des enseignants et à prêter attention à l'intégration des enseignements offerts par les collègues visiteurs dans le cursus. »

**AXE 5 : Ouverture vers le monde extérieur**

Recommendations / Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation/ Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
<b>RFS, Ch. 3, p. 11, § 7</b>	<p>« Recommandation : Le comité invite les départements de langues et lettres à s'ouvrir vers les ressources culturelles de la ville et à établir des partenariats systématiques ou à conclure des conventions avec les institutions culturelles, tels les musées et les théâtres. »</p> <p>Inventaire des partenariats existants au niveau du département et de la Faculté de Philo &amp; Lettres ; renforcement des collaborations existantes ; exploration de nouveaux partenariats et/ou de nouvelles formes de coopération avec les acteurs culturels namurois, wallons, belges.</p>	*	Professeurs	2016-2017	<p>Coopération plus active avec les acteurs culturels namurois, wallons, belges</p> <p>Les démarches concernant cet axe s'inscrivent dans le ‘plan stratégique’ de la Faculté de Philo &amp; Lettres et dépendent donc au moins partiellement de l'avancement du développement de ce plan, d'une part, et de sa réalisation, d'autre part.</p> <p>Comme le développement de partenariats avec les acteurs culturels demande un investissement en temps supplémentaire, sa réussite dépend au moins partiellement</p>	

de la mise à disposition de ressources humaines visant à faciliter l'interface 'UNamur-monde extérieur'.